

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Thérain étant assemblé en session ordinaire, en raison de l'épidémie de Covid-19, à la salle des fêtes Charlie CHAPLIN – Rue de Montreuil à VILLERS ST SEPULCRE, après convocation légale sous la présidence de Alain ARNOLD, Maire.

Le Lundi 25 mai 2020 à 19h30

Étaient présents : Mmes et Mrs ARNOLD Alain – BULTEUX Dany – BUMBACA Sébastien – CAPRARESE Elisabeth – DA CRUZ Alexandre - DELANNOY Marjorie - FRANÇOIS David – LEMONNIER Ludivine - MONTAY Gérard – POLONIA Laurence

Était absent : SECHER André (excusé) a donné procuration à ARNOLD Alain

Secrétaire de séance : Mme POLONIA Laurence

Délibération n° 09/2020 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARNOLD Alain maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :
Mmes et Mrs DELANNOY Marjorie (118 voix) – POLONIA Laurence (118 voix) – DA CRUZ Alexandre (117 voix) – FRANÇOIS David (117 voix) - BUMBACA Sébastien (116 voix) – CAPRARESE Elisabeth (116 voix) – LEMONNIER Ludivine (116 voix) – MONTAY Gérard (116 voix) – BULTEUX Dany (114 voix) – ARNOLD Alain (111 voix) et SECHER André (110 voix) dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Délibération n° 10/2020 – ELECTION DU MAIRE :

Candidat : M. ARNOLD Alain

Elu : M. ARNOLD Alain **11 voix**

Délibération n° 11/2020 – CREATION DES POSTES DES ADJOINTS :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de deux postes d'adjoint au maire.

Délibération n° 12/2020 – ELECTION DES ADJOINTS :

Election du premier adjoint

Candidat : M. BULTEUX Dany

Elu : M. BULTEUX Dany **11 voix**

Election du deuxième adjoint

Candidat : M. SECHER André.

Elu : M. SECHER André **11 voix**

Délibération n° 13/2020 – INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal après délibération a décidé à l'unanimité de retenir les indemnités suivantes :
Taux au pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 L 2123-24 :

Indemnité du Maire : 25, 5% de l'indice 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit : 991.80 euros brut mensuel.

Indemnité des Adjointes : 9.90% de l'indice 1027 soit : 385.05 euros brut mensuel.

Délibération n° 14/2020 – DELEGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une délibération soit prise concernant les délégations attribuées au Maire lors de son mandat en accord avec l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Accepte les nouvelles délégations attribuées au maire.**

Délibération n° 15/2020 – NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES, LES DIFFERENTS SYNDICATS.

Ces commissions communales seront présidées par le Maire ou les adjoints au Maire.

<u>Commissions communales</u>	<u>Titulaires</u>
Bâtiments – travaux	DELANNOY Marjorie - MONTAY Gérard - SECHER André
Voirie + Environnement Marais – Etangs – Chemins	POLONIA Laurence - FRANÇOIS David MONTAY Gérard – DA CRUZ Alexandre
Fêtes et cérémonies	DELANNOY Marjorie - POLONIA Laurence CAPRARESE Elisabeth - LEMONNIER Ludivine – FRANÇOIS David
Finances	DELANNOY Marjorie - LEMONNIER Ludivine
Urbanisme	DA CRUZ Alexandre – CAPRARESE Elisabeth – BUMBACA Sébastien – MONTAY Gérard

Délibération n° 16/2020 – C.C.A.S.

Sont candidats : **BUMBACA Sébastien, LEMONNIER Ludivine, MONTAY Gérard, POLONIA Laurence.**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11

Nombre de voix obtenu pour :

BUMBACA Sébastien 11
LEMONNIER Ludivine 11
MONTAY Gérard 11
POLONIA Laurence 11

BUMBACA Sébastien, LEMONNIER Ludivine, MONTAY Gérard, POLONIA Laurence sont proclamés élus.

Délibération n° 17/2020 – DESIGNATION DE 3 DELEGUES TITULAIRES ET 3 DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT DES SOURCES DE SILLY TILLARD

<u>Syndicat</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>SOURCES DE SILLY TILLARD</u> Service de l'eau de consommation	FRANÇOIS David BUMBACA Sébastien SECHER André	LEMONNIER Ludivine MONTAY Gérard BULTEUX Dany

Délibération n° 18/2020 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT 'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE L'OISE

<u>Syndicat</u>	
Electricité du département de l'Oise Service de l'électricité	ARNOLD Alain

Délibération n° 19/2020 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT A L'ADICO

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
ADICO Informatique & Communication	BULTEUX Dany	DELANNOY Marjorie

Délibération n° 20/2020 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT A SMOTHD

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
SMOTHD Haut Débit	ARNOLD Alain	BULTEUX Dany

Délibération n° 21/2020 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA DEFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la candidature de Mme **POLONIA** Laurence

Délibération n° 22/2020 – ADHESION AU C.A.U.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Délibération n° 23/2020 – CONVENTION AVEC LA S.P.A.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) afin d'avoir une prise en charge pour recueillir des animaux errants sur la commune.

Il y a deux options :

- l'option A : sans déplacement de la SPA pour 0, 53€ par habitant
- l'option B : avec déplacement de la SPA pour 0, 68€ par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Choisit l'option B avec déplacement pour 0, 68€ par habitant soit 168, 70€ pour l'année 2020
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 24/2020 – REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de BUROTIC SERVICES pour l'achat d'un photocopieur de marque CANON, type IRDXC3720i pour un montant de **6 480.00€ TTC.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21h40.

INFOS PRATIQUES

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, scies, tronçonneuses etc.... sont les suivants :

Les jours ouvrables de **08h30 à 19h30** & les samedi de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

Et tolérés (par arrêté municipal) **les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00**

(Interdit l'après- midi des dimanches et jours fériés).

RAPPEL

Nous vous rappelons que les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent venir se faire recenser durant le mois de leur 16ans ou dans les trois mois suivants, en mairie aux heures d'ouverture.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

PENDANT LES VACANCES SOYONS VIGILANTS :

La gendarmerie communique :

Réservez un bon accueil aux patrouilles de gendarmes qui passent et signalez-leur les comportements suspects.

Un seul numéro de jour comme de nuit : le 17

La sécurité est l'affaire de tous et les cambriolages n'arrivent pas « **que chez les autres** »

Réagissez comme vous voudriez que vos voisins réagissent pour vous, **soyez citoyen**

Gendarmerie de Noailles – 3, Impasse des Vignes de Longuilliers – 60434 NOAILLES Cédex

Le Maire
Alain **ARNOLD**